



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 11 avril 2026  
Convocation du : 3 avril 2026  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le onze avril à 09h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

**PRESENTS :**

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Fatima MAMERI, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Jennifer DELPORTE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Martine HENNEBELLE pouvoir à Fatima MAMERI, Christophe LECOEUCE pouvoir à Grégory PICKEU, Sabine LELEU pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Cyrielle DEBAVELAERE pouvoir à Jean-Jacques DERUYTER, Caroline MARMOUZÉ pouvoir à Michel PLOUY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Sarah FÉVRIER

DE26\_068

**ADMINISTRATION MUNICIPALE  
CENTRE SOCIAL SALENGRO  
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

*Autorisation - Approbation*

\*\*\*

L'Association « Centre Social Salengro » prévoit en ses statuts un Conseil d'Administration composé de plusieurs collègues, et notamment d'un collègue d'élus.

Ainsi, 9 Conseillers Municipaux, désignés par le Conseil Municipal, sont à nommer pour la durée du mandat.

Il nous appartient donc de procéder à la désignation des 9 collègues qui représenteront notre Assemblée, et répartis suivant le principe du scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection de ces membres se déroulera dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à bulletin secret. Comme l'indique le paragraphe 2 de ce même article, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à main levée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'utiliser cette possibilité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La désignation doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Il est proposé la répartition suivante :

Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action : 7 sièges

L'Urgence d'Agir pour Armentières : 2 sièges

Il est donc demandé aux Présidents de Groupe de présenter leurs candidats pour la désignation de représentants au Conseil d'Administration du Centre Social Salengro .

**Candidatures :**

• **Liste « Un Nouvel Élan dans le Cœur et dans l'Action » :** Mme Sylvie GUSTIN, M. Thibault CAPELLE, Mme Yasmine EL BACHIRI, Mme Fatima BOUCLY, M. Ahmed OURAGHI, M. Nabil YAHYA, Mme Sabine LELEU

• **Liste « L'Urgence d'Agir pour Armentières » :** Mme Caroline MARMOUZÉ, Mme Catherine HALOS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De désigner les représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Social Salengro.

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :**

- 33 voix pour
- 2 abstentions :  
Nathalie DEPOORTERE, Maxime MOULIN

Par conséquent, sont désignés pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Social Salengro : Mme Sylvie GUSTIN, M. Thibault CAPELLE, Mme Yasmine EL BACHIRI, Mme Fatima BOUCLY, M. Ahmed OURAGHI, M. Nabil YAHYA, Mme Sabine LELEU, Mme Caroline MARMOUZÉ, Mme Catherine HALOS

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

**Sarah FÉVRIER**  
Conseillère Municipale  
Secrétaire de Séance

**Jean-Michel MONPAYS**